

Arrêté n°2017- 736 du 28 juin 2017

fixant les modalités spécifiques de contrôle des connaissances
en licence au sein de l'UFR d'Informatique
au titre de l'année universitaire 2017/2018

La Présidente de l'Université Paris Diderot - Paris 7,

- VU L'arrêté n°2017-538 du 14 février 2017 fixant les modalités générales d'inscription et de contrôle des connaissances en licence à l'université Paris-Diderot Paris 7 à compter de l'année universitaire 2017/2018
- VU La décision du conseil de l'UFR informatique en date du 19 avril 2017
- VU La délibération n°2017-14 de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

ARRETE

- Article 1 :** Les modalités spécifiques de contrôle des connaissances de la licence mention «**informatique**» au titre de l'année universitaire 2017/2018 sont fixées **en Annexe**
- Article 2 :** Le directeur de l'UFR d'informatique et la directrice générale des services de l'Université Paris Diderot Paris 7 sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour la Présidente et par délégation
La Vice-Présidente de la CFVU



Catherine ALCAIDE-LORIDAN

Annexe

Modalités spécifiques de contrôle des connaissances de la licence

Mention «**Informatique**»

au titre de l'année universitaire 2017/2018

Préambule

La double licence Mathématiques-Informatique offre des conditions particulières à des étudiants capables valider deux licences en 3 ans. Aussi elle ne permet pas le redoublement. En L1 et L2, elle ne permet ni de redoubler, ni de poursuivre en année supérieure sans avoir validé l'ensemble de l'année universitaire pour chacune des deux licences. Les étudiants n'ayant validé leur année dans aucune des deux licences, ou dans une seule des deux, peuvent poursuivre dans le parcours ordinaire de l'une des deux licences, aux conditions habituelles. Une dérogation pour permettre un redoublement pourra être accordée seulement dans des cas exceptionnels (maladie, ...), par les responsables de la double licence.

Avez-vous défini au sein de votre composante les notions d'absence justifiées et d'absence injustifiées ?

Si oui, merci de les décrire ci-dessous

Au sein du Département de Sciences Exactes, les étudiants doivent transmettre au secrétariat pédagogique l'original de leur justificatif d'absence dans les 8 jours suivant la reprise des cours (certificat médical, convocation,...)

1) Absences dans le cadre du contrôle continu avec examen terminal (Art 2.4 des MCC)

Au bout d'un certain nombre d'absences aux épreuves de contrôle continu, les notes de contrôle continu ne sont-elles plus prises en compte dans le calcul de la note finale de l'UE ?

Oui, le nombre diffère suivant les enseignements

2) Absences dans le cadre du contrôle continu intégral (Art 2.4 des MCC)

Au bout d'un certain nombre d'absences (justifiées ou non) aux épreuves de 1^{ier} session, l'étudiant est-il noté défaillant ?

Oui, le nombre diffère suivant les enseignements

3) Cas particuliers (Art 1 et 4.3)

Existe-t-il des UE en session unique ?

Si oui, lesquelles ?

L'enseignement de langue au CRL (anglais ou FLE) en L1 ainsi que certaines UE libres.

Par ailleurs, les enseignements de préprofessionnalisation ainsi que ceux constitués uniquement par un projet le sont également.

Existe-t-il des UE sans note ?

Si oui, lesquelles ?

Dans le cadre des UE libres, l'Engagement Etudiant peut être choisi et n'est validé que par un résultat.

4) Moyens d'information aux étudiants

Relatives aux MCC générales et spécifiques (Art 1)

Affichage ? Web ? Brochures ? ... ?

Les MCC sont affichées dans les vitrines et reportées sur le site internet de l'U.F.R. d'informatique ou vers l'espace étudiant sur Moodle pour le Département de Sciences Exactes.

Relatives aux dates d'examens (Art 2.2.2)

Affichage ? Web ? Courriers électroniques ?

Les dates d'examen sont affichées dans les vitrines et reportées sur le site internet de l'U.F.R. d'informatique ou vers l'espace étudiant sur Moodle pour le Département de Sciences Exactes.

Modalités de communication des notes (Art 7.3)

Affichage ? Web ?

Le principe d'anonymat lors de l'affichage papier en utilisant l'identifiant étudiant est encouragé

Les notes sont anonymées et affichées dans les vitrines de l'U.F.R. d'informatique ainsi que du Département de Sciences Exactes.

1)
mestre

me session : Examen= 40%projet(sans rattrapage) et 60%ecrit

L3 informatique parcours mathématiques

Semestre 5

						Examen terminal avec/sans Contrôle Continu						Contrôle Continu Intégral 4 épreuves au moins par UE et aucune épreuve de 1ère session ne peut représenter + de 40 % de la note finale de l'UE									
						MCC session 1			MCC Session 2			MCC session 1			MCC Session 2						
UE/ECUE (3)	Intitulé de l'UE/ECUE	responsable de l'UE	ECTS	Coeff	Volume horaire présentiel des étudiants EQTD	% TP	Autres épreuves de contrôle continu			% Examen terminal		% TP (1)	% Contrôle continu (1)	% Examen terminal		Nbre de contrôles	Nature des contrôles (2)	% total des contrôles	% Contrôles de la session 1 (1)	Nature du contrôle (2)	% Contrôle de 2ième session
							Nbre de contrôle (2)	Nature des contrôles (2)	% total des contrôles	Nature de l'épreuve (2)	%			Nature de l'épreuve (2)	%						
UE 1	Algèbre et géométrie I	Le Meur	6	6	78			écrit	50	écrit	50		50	écrit	50						
UE 2	Algorithmique (L3 Info) [ALS]	F. LAROUSSINIE	6	6	60				40	écrit	60		0 ou 40	écrit	100 ou 60						
UE 5	Systèmes et langage C [SYS]	JB. YUNES	9	9	102	20				écrit + projet	80			écrit + projet	100						
UE 4	Introduction à la logique	Durand	3	3	30			écrit	50	écrit	50		50	écrit	50						
UE 3	Programmation fonctionnelle (L3) [PFS]	M. PAGANI	6	6	72				45	écrit	55		45 ou 25	écrit	55 ou 75						
total					30																

en deuxieme session max (exam, 35%CC+65%exam)

en deuxieme session max (exam, 40%CC +60% exam)

en premiere session : Examen= 40%projet et 60%ecrit.
En deuxieme session : Examen= 40%projet(sans rattrapage) et 60%ecrit

en deuxieme session max (45%CC +55% exam, 25%CC+75%exam)

Semestre 6

						Examen terminal avec/sans Contrôle Continu						Contrôle Continu Intégral 4 épreuves au moins par UE et aucune épreuve de 1ère session ne peut représenter + de 40 % de la note finale de l'UE									
						MCC session 1			MCC Session 2			MCC session 1			MCC Session 2						
UE/ECUE (3)	Intitulé de l'UE/ECUE	responsable de l'UE	ECTS	Coeff	Volume horaire présentiel des étudiants EQTD	% TP	Autres épreuves de contrôle continu			% Examen terminal		% TP (1)	% Contrôle continu (1)	% Examen terminal		Nbre de contrôles	Nature des contrôles (2)	% total des contrôles	% Contrôles de la session 1 (1)	Nature du contrôle (2)	% Contrôle de 2ième session
							Nbre de contrôle (2)	Nature des contrôles (2)	% total des contrôles	Nature de l'épreuve (2)	%			Nature de l'épreuve (2)	%						
UE 1	Algèbre et géométrie II	Mestre	6	6	72			écrit	50	écrit	50		50	écrit	50						100
UE 2	Logique II	Rozière	6	6	72			écrit	50	écrit	50		50	écrit	50						
UE 3	Projet math-info	Mestre	3	3						mémoire et soutenance	100										
UE 4	Anglais	Murat	3	3	24						100		100			100					100
UE 5	Fonctions holomorphes (option)	Gerard -Varet	6	6	72			écrit	50	écrit	50		50	écrit	50						
UE 6	Equations differentielles (option)	Barlari	6	6	72			écrit	50	écrit	50		50	écrit	50						
UE 7	Géometrie affine et euclidienne (option)	Bennequin	6	6	72			écrit	50	écrit	50		50	écrit	50						
UE 8	Méthodes numeriques (option)	Bonnivard	6	6	72			écrit	50	écrit	50		50	écrit	50						
UE 9	Conduite de projet (option)	Zacchiroli	6	6	65					écrit + projet	100			écrit + projet	100						
UE 10	Machines virtuelles (option)	Pagani	3	3	35				45	écrit	55		45 ou 25	écrit	55 ou 75						
UE 11	Sécurité informatique (option)	Delporte	3	3	34,2			projet	50	écrit	50				100						
UE 12	Langages de script [LS6]	P. HABERMEHL	3	3	34,2				20	écrit + projet	80				100						
UE 13	Programmation Web [PW6]	C. SIRANGELO	3	3	34,2				50	projet	50		30		70						
UE 14	Programmation réseaux	Sangnier	6	6	65					écrit + projet	100			écrit + projet	100						
total					30																

Aux deux sessions examen=50% projet+50% écrit

premiere session examen=50% projet+50% écrit .
en deuxieme session max (45%CC +55% exam, 25%CC+75%exam)

en premiere session examen=50% projet+50% écrit

premiere session examen=50% projet et 50% écrit .
Seconde session examenfinal= 30%projet(sans rattrapage) +70% écrit